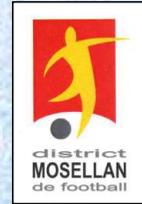




**Mesdames et Messieurs les Présidents  
des Clubs MOSELLANS**

**CE MESSAGE EST IMPORTANT**

Saison 2020 / 2021



**Si vous avez parmi vos effectifs  
un joueur ou un dirigeant,  
candidat à l'Arbitrage**

**Ceci vous intéresse**

# TOI AUSSI DEVIENS ARBITRE





# Pour bien détecter, un minima ... (Garçon ou fille)

**Il a au moins 13 ans,  
Il est passionné de Football,  
C'est un sportif courageux,  
responsable, engagé,**

**Il peut ambitionner une belle carrière !**





**Nous pouvons  
l'aider ...**



**à devenir un Directeur de Jeu  
avec des qualités humaines, responsables,  
accéder à des avantages financiers, sportifs  
dont le club profitera également**

# Quatre jours – 24 heures de formation pour devenir Arbitre



# Comment procéder ?

Les différentes étapes à respecter, pour y participer :

1. Consulter le planning des formations, voir ci-après pour la Moselle
2. Préinscription sur la plateforme [actifoot.fr](http://actifoot.fr) (s'enregistrer ou créer son compte « Actifoot » gratuitement pour accéder à l'offre de formations)

Vous recevrez par mail les différents documents à remplir et à renvoyer à la LGEF accompagnés du paiement de 90 euros (chèque ou virement « club », si prise en charge). Remboursement de 25 euros à l'issue de la session de formation, si le/la candidat(e) a suivi l'intégralité de la formation

**Un double des documents à envoyer à la CDA : [vmerulla@moselle.fff.fr](mailto:vmerulla@moselle.fff.fr)**



# Quels documents fournir ?

- Un certificat médical de votre médecin traitant attestant la non contre-indication sportive
- Un dossier de candidature dûment rempli
- Une attestation de prise en charge signée par votre club
- Une copie d'une pièce d'identité et une photo récente si vous n'avez pas de licence de joueur

**Un double des documents à envoyer à la CDA : [vmerulla@moselle.fff.fr](mailto:vmerulla@moselle.fff.fr)**





# Les Sessions de la CDA Moselle

## Saison 2020 / 2021

<b>FIA MOSELLE 1</b> (lieu à définir)  Repas en Demi-pension	<b>SAMEDI 7 NOVEMBRE 2020</b>	<b>8H - 12H et 14H - 18H</b>
	<b>DIMANCHE 8 NOVEMBRE 2020</b>	<b>8H - 12H</b>
	<b>MERCREDI 11 NOVEMBRE 2020</b>	<b>8H - 12H et 14H - 18H</b>
	<b>SAMEDI 14 NOVEMBRE 2020</b>	<b>8H - 12H</b>
<b>FIA MOSELLE 2</b> (MACHEREN)  Repas en Demi-pension	<b>SAMEDI 28 NOVEMBRE 2020</b>	<b>8H - 12H et 14H - 18H</b>
	<b>DIMANCHE 29 NOVEMBRE 2020</b>	<b>8H - 12H</b>
	<b>SAMEDI 5 DECEMBRE 2020</b>	<b>8H - 12H et 14H - 18H</b>
	<b>DIMANCHE 6 DECEMBRE 2020</b>	<b>8H - 12H</b>



# Les Sessions de la CDA Moselle

## Saison 2020 / 2021

<b>FIA MOSELLE 3 (MORHANGE)</b>  Repas en Demi-pension	<b>SAMEDI 9 JANVIER 2021</b>	<b>8H - 12H et 14H - 18H</b>
	<b>DIMANCHE 10 JANVIER 2021</b>	<b>8H - 12H</b>
	<b>SAMEDI 16 JANVIER 2021</b>	<b>8H - 12H et 14H - 18H</b>
	<b>DIMANCHE 17 JANVIER 2021</b>	<b>8H - 12H</b>
<b>FIA MOSELLE 4 (MARLY)</b>  Repas en Demi-pension	<b>SAMEDI 23 JANVIER 2021</b>	<b>8H - 12H et 13H - 17H</b>
	<b>DIMANCHE 24 JANVIER 2021</b>	<b>8H - 12H</b>
	<b>SAMEDI 30 JANVIER 2021</b>	<b>8H - 12H et 13H - 17H</b>
	<b>DIMANCHE 31 JANVIER 2021</b>	<b>8H - 12H</b>



# Des informations complémentaires importantes



## Les dates butoirs :

- L'inscription maxi au 31 Décembre 2020 (statut)
- L'inscription au plus tard, le dimanche précédant le début de la session

## Repas :

- il sera possible de prendre des repas (des infos vous seront fournies au moment de l'inscription)

## Convocation :

- Elle sera envoyée par la LGEF/IR2F

## Examen Théorique :

- à l'issue de la formation ; les clubs en seront informés très rapidement par la CDA

## Examen pratique :

- L'arbitre stagiaire ne pourra être désigné par la CDA/SCA qu'après avoir obtenu sa licence arbitre
- La CDA contactera le club pour l'épauler dans cette démarche

# Des informations complémentaires importantes



## Application du Statut Mosellan de l'Arbitrage :

S'agissant de la 3<sup>o</sup> saison d'existence de ce Statut, les clubs en infraction pour la 3<sup>ème</sup> fois, n'auront pas la possibilité d'accession en division supérieure, même si sportivement, ils en ont acquis le droit – article 42.2

De plus, l'amende financière prévue par le statut financier du District Mosellan de Football sera triplée – article 41.3

**D'où l'extrême importance pour nos club d'être en règle avec ce Statut Mosellan de l'Arbitrage dès cette nouvelle saison 2020/2021**

**Enfin, plus il y aura d'arbitres, plus de rencontres seront couvertes, à la satisfaction de la très grande majorité des clubs**





**Faites vite !**

**Prenez soin de vous  
et**

**Bonnes vacances**

N'hésitez pas à nous  
contacter par mail :  
[vmerulla@moselle.fff.fr](mailto:vmerulla@moselle.fff.fr)

Conception : MV/CDA57